



Bloquage d'une succession par un ou deux héritiers

Par **cathypseudo**, le **19/06/2009** à **16:52**

Bonjour,

Mon pere de son vivant m'a donné des objets qui ont une petite valeur (2 personnages en cristal, 1 vase (30 cm env) et un petit crocodile (15cm env) en ivoire

Or mes freres veulent que je leur rende ces objets et que j'atteste ds une lettre au notaire que j'ai reçu 4500 euros de mon pere apres le décès de ma mère (un de mes frere n'a pas touché un sou mon pere ne l'ayant pas vu depuis des années) mais il pretend que ça rentrait dans la succesion de ma mere

Je suis sensée aussi admettre que j'ai pris tous les bijoux après le décès de ma mère (la on me prend vraiment pour une cruche mon frere qui habitait pres de chez eux s'étant servi bien avant mon arrivé)

Bref la menace si je ne fais pas ce courrier est que la succession sera bloquée

Pouvez vous me dire si ils peuvent réellement bloquer la succession pendant des années et quelle attitude me conseillez vous ?

Merci d'avance pour votre réponse